

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	08/04/22	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi quatorze avril, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie OSSANT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 19-2022 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire rappelle le budget est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année N.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982.

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 8 avril 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition inscription BP 2022
011	Charges de gestion générale	157 800,00 €
012	Charges de personnel	228 000,00 €
014	Atténuation de produits	14 500,00 €
022	Dépenses imprévues	8 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	79 171,41 €
66	Charges financières	3 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre	12 000,00 €
023	Sous-Virement à la section d'investissement	119 627,59 €
TOTAL	Contrôle de légalité	627 099,00 €

Date de réception de l'AR: 15/04/2022
037-213700826-20220414-DCM_19_2022-DE

Recettes

Chapitre	Libellé	Proposition inscription BP 2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	162 233,25 €
70	Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march	76 850,75 €
73	Reversement sur recettes	238 555,00 €
74	Subventions d'exploitation	139 460,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
TOTAL		627 099,00 €

Section d'Investissement

Dépenses

Opération/ Chapitre	Libellé	RAR	Proposition inscription BP 2022	Total inscriptions 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
op. 100	VOIRIE	1 499,62 €	133 400,00 €	134 899,62 €
Dont 21	Immobilisations corporelles	1 499,62 €	133 400,00 €	134 899,62 €
op. 125	COLOMBARIUM	0,00 €	0,00 €	0,00 €
op. 141	ENFOUISSEMENT RESEAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €
op. 72	EQUIPEMENTS	99,99 €	31 550,00 €	31 649,99 €
Dont 21	Immobilisations corporelles	99,99 €	31 550,00 €	31 649,99 €
op.74	BATIMENTS COMMUNAUX	4 262,40 €	51 145,00 €	55 407,40 €
Dont 21	Immobilisations corporelles	4 262,40 €	51 145,00 €	55 407,40 €
TOTAL		5 862,01 €	236 095,00 €	241 957,01 €

Recettes

Chapitre	Libellé	RAR	Proposition inscription BP 2022	Total inscriptions 2022
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00 €	107 629,42 €	107 629,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	119 627,59 €	119 627,59 €
10	Apports, dotations et réserves	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	200,00 €	200,00 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL		0,00 €	241 957,01 €	241 957,01 €

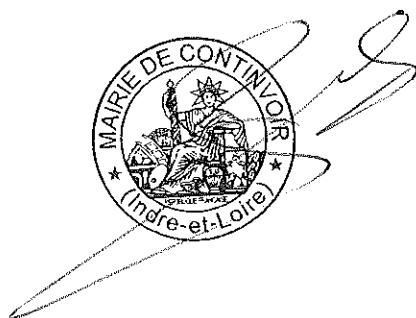
RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 037-213700826-20220414-DCM_19_2022-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 arrêté en dépenses et en recettes à :
 - o 627 099,00 € en section de fonctionnement
 - o 241 957,01 € en section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 037-213700826-20220414-DCM_19_2022-DE